

Motion du Conseil municipal du 4 octobre 2011

relative à l'objet suivant :

CHANTIER = INFORMATION

le Conseil municipal de Vernier, par 35 OUI, soit à l'unanimité,

invite le Conseil administratif :

à prendre les mesures nécessaires auprès des services concernés afin que l'ouverture de tout chantier de compétence communale soit dorénavant accompagnée d'une information sur le terrain. Cette information prenant la forme d'un panneau explicatif sur la nature du chantier, son but, son coût, sa durée, sur le mandant et son mandataire.